

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

LYON ET LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE.  
Un an. Six mois. Trois mois.  
36 f. 18 f. 9 f.  
HORS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.  
Un an. Six mois. Trois mois.  
40 f. 20 f. 10 f.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

Un numéro : 10 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

## ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>.  
A PARIS, chez MM. LÉJOLIVET et C<sup>e</sup>, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 3.

Les Lettres et Envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, Rédacteur en chef du Journal.

LE CENSEUR insère gratuitement les Articles signés ayant un but d'utilité publique. Les Manuscrits non admis ne seront pas rendus.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 2 novembre 1848.

## EXTÉRIEUR.

L'insurrection se propage dans la Valteline; les habitants de Chiavenna ont repoussé les Autrichiens jusqu'à Argegno, sur la rive gauche du lac de Côme, où ceux-ci ont porté la dévastation et l'incendie. Dans la nuit du 26 octobre, on apercevait de Necco les flammes qui s'élevaient de plusieurs points autour d'Argegno.

Entre Bergame et Lecco, dans la vallée de Gaudino, la lutte a éclaté; les détails en sont tristes; des femmes ont été horriblement mutilées.

La vallée d'Intelvi a été abandonnée par les soldats autrichiens; mais partout Radetzki envoie des renforts et de l'artillerie. Chiavenna est bloquée. Prises à l'improviste, les troupes impériales éprouvent d'abord des défaites, l'insurrection victorieuse les poursuit; mais bientôt revenues de leur stupeur, réunies, reformées, elles ne tardent pas à reprendre les avantages que donneront toujours la discipline et une forte organisation.

Toutes ces insurrections partielles ne peuvent avoir d'autre résultat que la défaite des patriotes, les supplices, la dévastation du pays. Nous cherchons en vain ce que fait l'armée piémontaise; nous lisons de beaux discours que les généraux adressent aux soldats, des discussions animées à la chambre de Turin, mais d'actions, point. Que fait le roi? Où en est la médiation de la France et de l'Angleterre? Quelques jours encore, et tout écho d'insurrection sera éteint, tout bruit d'armes aura cessé, les Autrichiens domineront sans trouver de résistance et feront peser un joug de fer sur cette malheureuse Italie.

A la date du 25, Vienne résistait encore; mais tout le courage qu'on dépensera dans ce combat inégal ne pourrait que retarder de quelques heures une reddition inévitable. Attendons-nous à voir les conseils de guerre s'assembler, les martyrs de la liberté tomber sous les fusillades, les portes des cachots s'ouvrir. La politique allemande n'aura pas fait un pas.

Ce n'est pas sur Vienne seule que les regards doivent se concentrer; les batailles qui se livrent en ce moment sur les rives du Danube, l'incendie qui dévore peut-être les monuments de la capitale ne sont pas les seules douleurs de l'Allemagne. De déplorables symptômes se font remarquer; la situation politique de la Prusse mérite de fixer l'attention, et la conduite du roi dans les circonstances actuelles doit inspirer des réflexions sérieuses non seulement aux amis de la liberté en Prusse, mais à tous ceux qui luttent pour le triomphe des idées démocratiques, et à la France en particulier.

Tout semble à Berlin se préparer pour une collision, mais cette fois ce ne serait pas le peuple qui prendrait les armes par un mouvement spontané, dans le but de conquérir une liberté nouvelle; c'est une cour mécontente des concessions faites à l'esprit public, à la volonté nationale, qui essaierait de reprendre dans une émeute vaincue ce qu'il a fallu accorder aux insurrections victorieuses.

Cinquante mille soldats sont réunis dans les environs de Berlin, appuyés par deux cent quatre-vingts pièces d'artillerie, et à la première agitation qu'on pourra faire naître, qu'on provoquera par quelque mesure habilement calculée, on lancera ces forces contre la ville afin d'éteindre pour long-temps toute pensée de nouvelle conquête politique. Il paraît que ce plan aurait déjà été mis à exécution si le chef du cabinet, le général de Pfuël, avait voulu prêter les mains à une pareille machination. Quand la paix publique ne dépend que de la sagesse d'un

seul homme, lorsque ceux qui sont en réalité le plus intéressés à la maintenir cherchent au contraire à la troubler, dans l'espérance de profiter du désordre, il est difficile que de nouveaux malheurs ne viennent pas fondre sur la patrie.

Les journaux allemands affirment que, lors de la collision qui éclata dernièrement entre la garde nationale et les ouvriers, la cour eut le moment favorable pour reprendre tout ce que la liberté a arraché à l'arbitraire. Le roi voulait faire décréter l'état de siège, soumettre la presse à la volonté du pouvoir, interdire les réunions de citoyens. Les ordonnances étaient, dit-on, préparées; le général de Pfuël seul opposa de la résistance, et fit reculer la cour en offrant sa démission.

Mais le roi ne renonce pas à reprendre la plénitude de son pouvoir; le rôle de monarque constitutionnel ne satisfait pas son aveugle ambition, il ne comprend pas son époque et s'abuse sur les dispositions des peuples à la tête desquels il est placé; il déclarait il y a quelques jours qu'il était roi par la grâce de Dieu, sans tenir compte de la volonté de l'assemblée nationale de Berlin qui avait effacé ces mots de la constitution.

Quand de tous côtés les monarchies sont ébranlées, quand toute l'Allemagne ou combat, ou s'agide sourdement, et se prépare à une lutte qui sera terrible, ressusciter la prétention de régner en vertu d'un droit antérieur, d'un droit qui ne découlerait pas du consentement, de la volonté de la nation, c'est vouloir engager une bataille dont les phases peuvent être différentes, mais dont l'issue n'est pas douteuse; il y a une catastrophe à la fin de la lutte.

Un sourd mécontentement se manifeste dans les rangs de la garde nationale; le roi la remercie de la conduite qu'elle a tenue lorsqu'il lui a fait l'honneur de lui confier des armes; la garde nationale repousse les félicitations du roi et déclare tenir ses armes de la révolution, non point pour protéger le trône, mais pour défendre la liberté. Les ouvriers se préparent à repousser les tentatives de la réaction, ils sont organisés, ils ont leurs comités. Si Vienne succombe, et il paraît difficile qu'il en soit autrement, la cour de Berlin se sentira plus forte, elle agira avec plus de vigueur; le triomphe de l'empereur enivra le roi de Prusse, et probablement le combat éclatera parce que la cour tentera ouvertement la réaction.

L'Italie soumise, Vienne rendue, Berlin en échec ou comprimée pour un certain temps, la Russie hostile, que fera la France?

## BUDGET.

Le budget rectifié de 1848 comporte d'importantes réductions dans les traitements des fonctionnaires publics et de nombreuses modifications dans quelques services. Les gaspillages des dernières années de la monarchie de Juillet, le nombre considérable d'emplois qui avaient été créés dans un but électoral facile à saisir, les besoins en face desquels se trouve aujourd'hui le gouvernement, imposaient la nécessité d'une révision. Il importe d'alléger le poids du budget qui nous écrase, de diminuer l'impôt qui pèse sur toutes les branches de la fortune publique, qui parfois en tuait les sources.

La République doit tenir les promesses de Juillet, le gouvernement à bon marché. Nous n'entendons pas par le bon marché une rémunération insuffisante des services réels, consciencieux, utiles; que les fonctionnaires qui travaillent soient rétribués convenablement, qu'ils soient au-dessus du besoin, qu'on ne les mette jamais dans la déplorable alternative de choisir entre l'honneur et la misère; mais point de superfétations, point d'emplois inutiles, surtout point de fonctionnaires

qui ne soient pas à leur poste.

Nous n'avons jamais compris un inspecteur qui reste chez lui, un conseiller qui ne siège pas, un magistrat loin de sa cour ou de son parquet, un premier président qui passe sa vie à Paris ou dans ses domaines, pas plus que nous ne comprenons un colonel qui ne serait pas à la tête de son régiment.

L'interdiction du cumul des fonctions publiques et du mandat de représentant sera déjà un remède apporté à la situation financière dans l'avenir. Du jour où tous les fonctionnaires publics seront à leur poste, on ne tardera pas à s'apercevoir que les emplois sont trop nombreux, et il sera facile de comprendre lesquels doivent être supprimés.

La commission du budget a essayé de faire dès aujourd'hui des réformes; mais, malgré tous ses efforts, les charges n'en seront pas moins fort lourdes, et les dépenses ne pourront se couvrir que par de nouveaux emprunts. C'est qu'il y a en effet deux services auxquels on ne peut ou on ne croit pas devoir toucher: la guerre et les travaux publics. Dans ce moment de crise, où les ouvriers manquent d'ouvrage, réduire l'allocation des travaux publics, ce serait augmenter les souffrances, les privations de la classe laborieuse; quel que soit le résultat du maintien au budget de la somme attribuée à ce service, il serait donc impolitique, dangereux de la réduire; mais nous avons la conviction que l'on peut la distribuer mieux que ne l'avait fait le dernier gouvernement; il y a des travaux de luxe, de complaisance, qu'il faut abandonner pour reporter les fonds à des travaux véritablement profitables, fructueux.

Le budget de la guerre est la charge la plus lourde qui grève le pays et qui appelle une détermination prompte de la part du gouvernement.

La situation de l'Europe doit indiquer nettement au pouvoir la ligne de conduite qu'il doit suivre; il doit trouver dans sa propre pensée, dans une politique aujourd'hui arrêtée, l'indication des mesures à prendre relativement à l'armée. Ou la guerre est inévitable, et, quelque douloureuse que soit cette extrémité, il faut l'accepter promptement, avant que les nationalités en lutte contre leurs oppresseurs aient succombé et ne puissent plus nous apporter de secours efficaces, ne puissent plus être pour nous des auxiliaires puissants. Si, au contraire, la guerre et ses horreurs peuvent être épargnées à l'Europe et à la France, il faut se hâter de réduire l'armée, de rendre à l'agriculture des bras dont elle a besoin, de décharger le pays du poids énorme qu'il ne pourrait long-temps supporter sans grever l'avenir, sans le compromettre.

Voici le vote des représentants du Rhône relatif au serment que devra prêter le président de la République lors de son entrée en fonctions :

Ont voté pour : MM. Benoit (Joseph), Chanay, Dautre, Ferrouillat, Greppo, Paulhan, Pelletier, Rivet.

A voté contre : M. Gourd.

Absents au moment du vote : MM. Laforest, Mortemart, Lacroix (Julien), Mouraud (Prosper), Aubertier.

## Nouvelles d'Autriche.

Les journaux allemands, particulièrement ceux de Francfort, sont remplis de nouvelles erronées de Vienne. Ils annoncent la prise d'un faubourg, une sortie de la légion académique, le bombardement de Vienne et autres faits de ce genre. Rien de tout cela n'est vrai; nous avons, par la voie de Munich, des lettres de Vienne jusqu'au 25 octobre à deux heures; elles ne font aucune mention de pareils événements.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 5 NOVEMBRE 1848.

## LE TRIBUNAL SECRET.

(Suite. — Voir le Censeur des 27, 28, 30 octobre et 1<sup>er</sup> novembre.)

Les courtisans remplirent, vidèrent leurs coupes et réglèrent joyeusement l'emploi des pièces d'or qui allaient venir en leur possession.

— Messieurs, dit le comte de Norberg, vous vous partagez les plumes d'un oiseau qui vole encore.

Ces mots, prononcés d'un accent pénétrant et glacé, firent faire un léger soubresaut aux buveurs.

— Ce Norberg, dit-on, a toujours des augures sinistres qui viennent se jeter au travers de vos espérances.

— Si l'argent de mes bourgeois n'était plus à moi, dit Wenceslas déjà honnêtement pris de vin, ce serait à en devenir fou!

— Ah! sire, dit Ratisbonne, la place est prise! Le roi de France, se trouvant dans de mauvaises affaires, vient de tomber en démeure à l'aide d'un fantôme rencontré dans une forêt, et il ne peut déceintement y avoir deux rois fous en même temps.

— Cela forcerait les peuples à devenir sages, ajouta Norberg, ce qui serait peut-être malheureux pour les souverains absolus.

— Avons-nous encore avant cela le temps de vider notre pinte? demanda l'empereur, assez aviné pour ne pas trop comprendre ce qu'on lui annonçait.

Les courtisans se mirent à rire.

— Allons, les échansons, versez encore! reprit Wenceslas.

Les vins parfumés coulaient à pleins bords; à chaque tour de flacon, l'empereur regardait d'un œil plus trouble, le pourpre de ses joues devenait plus foncé, la parole s'embrouillait davantage sur sa lèvre épaisse; la masse de son corps chancelait déjà dans le large fauteuil.

— Le dernier coup, dit-il, le dernier coup à la ronde! Allons donc, échansons, c'est la grande coupe que je demande!

On lui apporta un calice d'or du poids de trois cents écus; il le fit remplir jusqu'au bord pour que chacun y bût à son tour, et commença par le vider à moitié. Mais ses yeux se fermèrent aussitôt, sa main s'appesantit; la coupe lentement inclinée laissa couler son contenu, qui alla serpenter en ruisseau le long de la toge impériale.

— Voyez l'insatiable buveur, dit-on, qui aime mieux abreuver son pourpoint de vin du Rhin que de nous le faire partager.

— Par ma foi! il dort de tout son cœur.

— Bon! dit Ratisbonne, le voilà maintenant capable d'oublier qu'il est marié et de prolonger son somme toute la nuit.

— Pour nous, le bal nous réclame, et c'est trop long-temps priver les belles dames de nos hommages.

— A propos de belles, avez-vous vu cette jeune fille que le peuple poursuivait de ses menaces pour les regrets qu'elle donnait au comte d'Hasting, et que l'impératrice a prise sous sa protection?

— Je ne crois pas qu'il y ait au monde rien de plus charmant.

— Moi, dit Ratisbonne, je suis resté une heure sur la plate-forme pour la regarder. Elle est admirablement jolie, et il y a en même temps sur son front et dans ses yeux une éclatante expression de courage et de fierté. On dirait un héros, par le pouvoir de quelque fée, métamorphosé en jeune fille.

— Oh! pour moi, je n'ai pas vu tout cela, car dès le premier regard elle m'a fait perdre la tête.

— Elle rendrait amoureux le diable en personne.

— Je dis plus, elle séduirait Norberg lui-même, s'il pouvait la voir deux minutes.

— Est-ce que vous n'êtes pas curieux de connaître cette merveille, Norberg, et d'essayer son pouvoir sur le marbre de votre cœur?

— Je l'ai vue avant vous, répondit le comte d'une voix brève et sourde.

Mais les jeunes seigneurs ne l'entendirent pas; ils se répandaient déjà dans la longueur de la galerie pour se mêler à la danse et autres divertissements de la soirée.

Lorsque dix heures furent sonnées, la grande-maitresse termina une veillée très prolongée pour les habitudes de ce temps, et donna le signal de la retraite.

Les hauts barons et grands officiers de la couronne s'approchèrent de l'empereur pour le conduire à la chambre nuptiale; mais ils le trouvèrent encore près du foyer, où les vins contenus dans de hautes amphores entretenaient leur chaleur.

Sa Majesté dormait profondément au milieu des aromes de la liqueur chérie qui nourrissait sa bienheureuse ivresse.

Les jeunes seigneurs partirent d'un immense éclat de rire, fait pour exprimer tout ce qu'il y avait d'inopportun et d'inconvenant dans ce sommeil; mais le dormeur n'en parut pas plus disposé à interrompre le cours de ses songes.

On se décida, malgré ce qu'il y avait d'impérieux dans la circonstance, à laisser Wenceslas endormi, et à le transporter dans sa chambre habituelle, où on le déposa tout habillé sur son lit, comme on le faisait tous les soirs où le grand empereur se trouvait ivre-mort.

En même temps, la duchesse de Ratisbonne conduisit la nouvelle épouse dans la chambre d'honneur préparée pour cette nuit et située à l'autre extrémité du château.

Mais la grande-maitresse pâlisait de désespoir en voyant que l'honoré souverain manquait d'une manière si flagrante à l'étiquette de ce jour.

Arrivée sur le seuil de cette chambre solitaire, la duchesse de Ratisbonne, duéne blasonnée, voulut du moins montrer tout son dévouement à sa maitresse dans une extrémité semblable.

— Madame, dit-elle, vous ne pouvez coucher seule ici; et si vous voulez le permettre, je vais y dresser mon lit.

— Et pourquoi donc, ma chère duchesse, ne puis-je y coucher seule?

Le 23, la situation n'avait pas changé depuis la veille. Windisch-Graetz avait en effet accordé un dernier délai à la ville pour accepter les conditions qu'il lui dictait et que nous avons relatées. Le 23 au matin, le conseil municipal et la diète avaient protesté d'un commun accord contre ces conditions, comme contraires à tout droit des gens et à toute légalité. Le canon continuait à gronder de divers côtés, sans qu'il y eût aucune attaque sérieuse. On parlait de nouveau de la prochaine arrivée des Hongrois. Kossuth est parti de Pesth pour rejoindre le camp sur la frontière de l'Autriche.

Le 23, à deux heures, date des dernières nouvelles, le prince de Windisch-Graetz venait d'inviter le ministre Krauss à se rendre à son quartier-général. On croyait voir dans ce fait une nouvelle porte ouverte à la conciliation.

(CORRESPONDANCE SPÉCIALE DU CENSEUR.)

De l'Assemblée Nationale, le 30 octobre.

La discussion ne promet pas d'être intéressante aujourd'hui. Il n'y a à l'ordre du jour que des questions peu susceptibles d'éveiller les passions.

Nous avons le temps de recueillir les bruits de couloir; par malheur, ils n'ont pas un grand intérêt. Nous sommes dans un de ces moments de sommeil qui précèdent les grandes agitations. On se préoccupe tout bas de la présidence, on discute les candidats, on calcule leurs chances.

Les diverses réunions composées de représentants républicains ne se sont pas encore décidément prononcées. Cependant Cavaignac est celui qui paraît devoir réunir la grande majorité des adhésions. Sa ligne politique n'est pas tout ce qu'elle devrait être, et tous sont loin d'en être satisfaits; mais c'est l'homme de la situation, le seul qu'on puisse opposer avec quelques chances de succès au candidat des royalistes de toutes couleurs disposés, dit-on, à s'unir dans cette circonstance. Par son nom, son caractère, les antécédents de sa famille, le président du conseil actuel offre des garanties pour le maintien de la forme de gouvernement adoptée en février. Personne ne doute de ses sentiments républicains, et si son administration ne promet pas au pays toutes les améliorations, tous les progrès désirables, elle ne se prêterait pas aux projets de la contre-révolution. Avant tout, il faut sauver le progrès politique accompli et préserver la France de la guerre civile.

On annonce pour un jour prochain une réunion de représentants démocrates dans le but de provoquer, à l'égard de l'élection qui se prépare, une détermination collective et décisive.

Un nombre considérable de représentants demande des congés. Cet abandon général soulève quelques réclamations; mais il est facile de prévoir qu'après le vote de la Constitution cet exemple trouvera des imitateurs.

On parle de la capitulation de Vienne, mais on n'a pas de nouvelles positives.

Les partisans de la famille Bonaparte commencent, dit-on, à s'agiter. Il est question d'une nuée d'agents qui aurait pris sa volée immédiatement après le vote du décret sur la fixation de l'époque où l'élection doit avoir lieu, pour aller s'abattre sur les départements. Ainsi, les habitués des estaminets de Paris auraient la prétention d'influencer les opinions des provinciaux. Les habitants industriels de nos villes et de nos campagnes n'auraient qu'à attendre les inspirations de ces désœuvrés; ils ne sauraient trouver dans leur propre raison les motifs de leur opinion. Cette manière d'agir dénote peu de respect pour les électeurs qu'on a la prétention d'influencer par de telles gens.

On ajoute encore que deux journaux très répandus auraient été achetés.

M. Trouvé-Chauvel, le nouveau ministre des finances, lit une espèce de programme ou de manifeste dont je ne puis saisir un mot. Aurait-il fait la découverte d'un système financier capable de nous tirer d'affaire? Je le souhaite mais n'ose l'espérer; attendons le *Moniteur* pour savoir ce qui en est.

La discussion est ouverte sur le budget rectifié pour 1848. Il y a bien à dire, bien des réformes à demander, bien des réductions à indiquer; mais qui de nous y a songé, au milieu des préoccupations diverses dont nous avons été assiégés et des travaux imposés par la discussion de la Constitution? Les anciens députés seuls sont un peu préparés. L'examen de notre système financier sera plus convenablement et plus utilement abordé quand viendra le budget de 1849. C. B.

— Dieu me garde, madame, de médire d'aucune des résidences royales de nos augustes souverains, mais je ne dois pas cependant laisser ignorer à Votre Altesse la vérité sur celle-ci. Il est certain que les âmes des guerriers morts, il y a de siècles, sur ces remparts ou dans les prisons souterraines, hantent pendant la nuit l'intérieur de la forteresse, particulièrement dans la partie de l'ouest où nous nous trouvons.

— Je ne crois point au retour des morts, dit Sophie avec un triste sourire. Personne, je pense, ne les a vus de ses yeux... Quand on parle des fantômes qui habitent ce séjour, c'est peut-être un symbole signifiant que les hommes d'aujourd'hui ne sont que les pâles ombres de leurs illustres ancêtres.

La grande-maitresse eût plutôt renoncé à la croyance de Dieu qu'à celle des spectres et des démons, surtout dans ces sombres murailles où des traditions irrécusables et de récents exemples venaient à l'appui de sa foi.

Elle reprit: — Rien n'est plus certain, madame, que les apparitions dont ce château a été le témoin; mais leur retour n'a lieu que dans certaines nuits de l'année, et je prie le ciel que celle qui commence ne soit pas du nombre.

— Je vous remercie de ce vœu, madame, répondit l'impératrice; mais dans tous les cas, avec quelque peu de raison et une conscience pure, on est à l'abri des pouvoirs inconnus, illusoire ou réels.

La duchesse de Ratisbonne salua, fit le signe de la croix, et s'éloigna avec regret de sa noble maîtresse.

Sophie de Bavière se paraît en ce moment d'un courage qui était bien loin d'elle, car, au fond, nul ne portait une âme aussi timide en présence de toute espèce de danger, et elle était femme à avoir peur de son ombre.

Elle entra donc avec un sentiment de crainte mêlée de curiosité dans la chambre signalée à ses terreurs. CLÉMENCE LALIRE.

(La suite à un prochain numéro.)

(CORRESPONDANCE SPÉCIALE DU CENSEUR.)

De l'Assemblée Nationale, le 31 octobre.

Le citoyen Goudchaux est à la tribune; sa lecture est hérissée de chiffres; malgré tout son désir, l'Assemblée ne peut suivre ses raisonnements. Du reste, le choix du candidat à la présidence de la République est toujours le sujet de toutes les conversations. Hier, la réunion des représentants qui siège au Palais-National a adopté le général Cavaignac pour son candidat, la réunion de la rue Taitbout a adopté Ledru-Rollin.

Le dépouillement du scrutin ouvert pour la nomination d'un membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement n'ayant pas donné de majorité, M. le président annonce qu'un scrutin de ballottage est ouvert entre les citoyens Berryer et Dupont (de Bussac), qui ont obtenu le plus de suffrages. L'Assemblée se trouve ainsi appelée, malgré elle, à faire un vote politique.

La couleur bien tranchée des deux candidats est une contrainte pour tous les représentants qui ne veulent ni de la légitimité du citoyen Berryer, ni du républicanisme franc et sincère du citoyen Dupont. Il faut cependant qu'ils s'exécutent et votent.

J'apprends à l'instant d'un scrutateur que M. Berryer l'a emporté sur M. Dupont (de Bussac). Ce vote a-t-il réellement une signification politique? Je ne le crois pas, mais il n'en est pas moins remarquable. Une chambre républicaine qui nomme M. Berryer... qui repousse M. Dupont... C'est trop...

UN REPRÉSENTANT.

Paris, le 31 octobre 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On s'occupait beaucoup aujourd'hui à l'Assemblée Nationale d'un article publié ce matin par le *Constitutionnel* à propos de la présidence. Quelques personnes semblent attacher quelque valeur à l'opinion de M. Thiers sur les diverses candidatures à ces hautes fonctions, comme si l'on ignorait qu'il n'a d'autre opinion que celle qui lui est dictée par son ambition. Une opinion qui n'a pas d'autre base sera toujours mobile comme les circonstances; aussi le langage de M. Thiers est-il aujourd'hui loin d'être précis.

Il attaque la République, et il n'avait pas besoin de faire un grand effort; il la hait parce qu'il n'espère pas qu'elle l'appelle au pouvoir; il récrimine avec aigreur contre les attaques dont il a été l'objet avant la révolution, contre les justes reproches qui lui ont été adressés; il condamne le suffrage universel.

Mais la question de la présidence! dites-vous. — Vraiment, vous êtes bien impatients; à l'heure qu'il est, M. Thiers ne veut se brouiller avec personne; il attaque bénévolement M. Cavaignac qui n'a pas appelé assez tôt MM. Dufaure et Vivien; il émet la pensée que M. Louis Bonaparte sera nommé.

Mais son opinion? — M. Thiers la garde pour lui. Soyez sûrs qu'il sera du côté où soufflera le vent. Il ne s'engagera que lorsqu'il aura calculé toutes les chances. Je me rappelle l'avoir vu quand il était ministre; la carte de la chambre était sur sa table de travail, trois ou quatre amis l'entouraient, ou pointaient les bons, les mauvais, on faisait de longs calculs; la carte était piquée de coups d'épingles; quand ce grand travail était achevé, l'opinion de M. Thiers était formée, il se rendait à la chambre et parlait pour ou contre. Tel est l'homme; il n'a pas changé, il continuera.

— On a distribué aujourd'hui à l'Assemblée Nationale une proposition de M. de Saint-Priest sur le recrutement de l'armée, ayant pour objet de soumettre les jeunes gens exemptés du service personnel à une contribution proportionnée à leur fortune, entre un minimum de 100 fr. et un maximum de 3,000 fr., au profit de ceux que la loi fait entrer sous les drapeaux. Cette proposition a été renvoyée à l'examen du comité de la guerre.

BULLETIN POLITIQUE ET FINANCIER.

Paris, 31 octobre.

Rien de définitif sur Vienne; mais il paraît que les troupes impériales approchent de plus en plus, qu'elles ont pris le pont de Tabor et se sont logées dans le faubourg Léopold. Les bruits de bombardement sont démentis.

A Paris, la situation est calme. L'Assemblée Nationale discute le budget rectifié; les charges sont lourdes, mais la nécessité est là qui nous presse.

On ne sait rien de la médiation anglo-française. L'armée anglaise a éprouvé un échec dans l'Inde; mais cela n'affecte pas les fonds.

La bourse d'hier était en baisse; le 3 0/0 avait perdu 15 c., le 3 0/0 10 c.

Tous les chemins de fer ont été entrainés. Aujourd'hui, le 3 0/0 reste stationnaire, le 3 0/0 baisse encore.

Les fonds continuent à être lourds, malgré l'absence ou peut-être à cause de l'absence de nouvelles définitives.

Le 3 0/0 a ouvert et fermé au cours de fermeture d'hier, 68 20.

Le 3 0/0 a fermé à 44, en baisse de 10 c. sur le dernier cours.

Les actions de la Banque ont fait 1500, et les obligations de la ville 1120.

Les chemins de fer ont été cotés, savoir:

Chemins de fer	de Paris à Orléans	603 75
—	de Paris à Rouen	380
—	de Rouen au Havre	180
—	d'Avignon à Marseille	158 75
—	de Strasbourg à Bâle	80
—	du Centre	228 75
—	d'Orléans à Bordeaux	367 50
—	du Nord	351 25
—	de Paris à Strasbourg	330
—	de Tours à Nantes	313 75

BOURSES ÉTRANGÈRES.

Londres, 30 octobre. — Cité. — Consolidés, 85 7/8 au comptant et 86 pour compte.

Madrid, 26 octobre. — 5 0/0, 18 1/4.

Louis Napoléon jugé par M. Émile de Girardin.

Les faits parlent suffisamment. M. Louis Bonaparte s'est placé dans une position telle que nul en France ne peut honnêtement aujourd'hui éprouver pour sa personne la moindre sympathie ni même la moindre pitié!

Il ridicule est dans l'avortement si misérable de ses projets, dans cette fuite précipitée dès le premier signe de résistance, dans cette subite métamorphose de farouches conspirateurs en tritons effrayés et transis.

L'odieuse est dans l'ingratitude qui oublie qu'une fois déjà la clémence royale a pardonné généreusement un crime qu'on avait le droit de punir des peines les plus sévères, et que Napoléon, particulièrement, eût fait expier chèrement à ses auteurs dans les vingt-

quatre heures. L'odieuse est dans ce calcul qui a fait choisir pour jeter l'anarchie au sein de la France précisément le moment où la France avait besoin de tout son calme, de toute sa puissante unité! Mais laissons ce jeune homme, qui ne paraît pas avoir plus d'esprit que de cœur...

Nous le répétons, le fils de l'ex-roi de Hollande n'a pas plus d'esprit que de cœur. A-t-il été plus habile à Strasbourg? A-t-il été plus habile en Suisse, alors que, pour échapper à une expulsion, il ne rougissait pas de faire soutenir par ses amis de la diète qu'il n'était plus Français, qu'il était citoyen de Thurgovie, et qu'à ce titre la France ne pouvait exercer aucun droit contre lui? Enfin, a-t-il été plus habile durant son séjour à Londres, lorsque, paraissant comme un histrion au ridicule tournoi d'Eglinton, ou étalant chaque soir sa nullité parmi les dandys du balcon de Drury-Lane, il ne savait que recommander son nom par des exploits dignes tout au plus d'un journal de modes?

Il n'est pas même un chef de parti, il n'en est que la méchante caricature. (La Presse, 8 août 1840.)

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN PAGNERRE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 30 octobre.

La séance est ouverte à une heure. Le procès-verbal est adopté.

Il est présenté un rapport relatif à deux projets de loi autorisant les villes de Nancy et d'Avignon à contracter des emprunts.

On procède à un scrutin pour la nomination de trois membres de l'Assemblée qui doivent faire partie de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations. Il est procédé dans les bureaux au dépouillement de ce scrutin.

LE PRÉSIDENT lit une liste d'un grand nombre de représentants qui demandent des congés. Nous distinguons les noms des cit. Montalembert, Vezin, Grangier, de la Marinière, Desalmes.

Les congés sont accordés. LE CIT. SARRIANS dépose un rapport sur une demande de crédit présentée par le ministre des affaires étrangères.

LE CIT. BASTIDE, ministre des affaires étrangères, demande que ce projet soit discuté jeudi. — Adopté.

LE CIT. FRESLON, ministre de l'instruction publique, demande la discussion d'un projet de crédit relatif à une régularisation de crédits pour son ministère, relatifs à la bibliothèque du Louvre. — Adopté.

« Art. 1er. Il est ouvert au département de l'instruction publique et des cultes, chapitre 19, un crédit de 12,500 f. sur le budget de 1848, pour être affecté aux dépenses de la bibliothèque du Louvre et des autres bibliothèques de l'ancienne liste civile pendant les sept derniers mois de 1848. » — Adopté.

« Art. 2. Ce crédit se décompose comme suit :

» Personnel de la bibliothèque du Louvre, 10,500 f. ;

» Matériel, 2,000 f. ;

» Total, 12,500 f. » — Adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget revisé.

LE CIT. TROUVÉ-CHAUVEL, ministre des finances, donne d'une voix très faible lecture d'un manifeste dont nous ne saisissons que quelques parties.

Il y est dit que les porteurs des bons du Trésor et les déposants des caisses d'épargne auront droit à une juste indemnité pour le dommage qu'ils ont éprouvé.

Il termine en présentant un projet de décret relatif à la consolidation des bons du Trésor et des dépôts des caisses d'épargne. Les décrets votés sur ce sujet par l'Assemblée Nationale n'ont pas, dit le ministre, produit l'effet qu'on en attendait. Le gouvernement s'est déterminé à présenter un nouveau décret contenant la disposition suivante :

« Les déposants des caisses d'épargne à qui des livrets ont été délivrés en vertu du décret du 7 juillet dernier recevront un nouveau livret, auquel sera ajoutée la différence du taux de 80 et du taux moyen de la rente 5 0/0 depuis cette époque. Les intérêts de cette différence seront servis à compter du 7 juillet. »

Une mesure du même genre est prise relativement aux bons du Trésor. LE PRÉSIDENT : Le scrutin a donné le résultat suivant :

Nombre des votants . . . . . 612

Majorité absolue . . . . . 522

MM. Goudchaux . . . . . 484 (Très bien!)

Duclerc . . . . . 535

Les citoyens Goudchaux et Duclerc, ayant obtenu seuls la majorité absolue, sont nommés membres de la commission.

Il sera procédé à un second tour de scrutin pour la nomination du troisième membre.

LE CIT. BILLAULT prononce un long discours sur les finances. Il critique les mesures prises par la commission exécutive dans les premières semaines de la République.

LE CIT. JULIEN LACROIX lit un discours où il fait ressortir les contradictions entre les divers budgets présentés par le ministre.

LE CIT. PORTAELS parle pour l'acquit de sa conscience. Il craint qu'on ait moins changé le budget que le ministre. La révolution de Février a été faite au cri de Vive la réforme! Tout était à réformer et rien n'a été traité.

LE CIT. GOUDCHAUX : Citoyens représentants, les questions de finances ont besoin d'être traitées avec gravité; aussi ne répondrai-je pas à l'honorable préopinant. (Rires.)

Je viens seulement, et en quelques mots, répondre aux inquiétudes qui auraient pu être jetées par M. Julien Lacroix.

Le 10 octobre j'ai donné à cette tribune des chiffres qui ont été contestés. J'aurais dû m'en rapporter à mon prédécesseur. (Rires.)

De tous côtés : Successeur!

LE CIT. GOUDCHAUX : Mon successeur.

L'honorable représentant entre dans des détails de chiffres; il fait la comparaison de la situation établie par M. Trouvé-Chauvel et de celle qu'il avait signalée le 10 octobre; il en indique les nombreux rapprochements.

LE CIT. FOULD pense qu'il ne faut pas présenter un tableau trop flatteur de l'état de nos finances, dans la crainte de faire persévérer dans les dépenses qui ont mis le pays dans l'embarras. D'un autre côté, il ne faut pas non plus le présenter sous des couleurs trop sombres, de peur d'inspirer des craintes qui seraient aussi dangereuses. Il faut donc dire la vérité, mais la vérité vraie. (Bruit.)

L'orateur rappelle que le budget, ainsi que l'a dit le cit. Goudchaux lui-même, s'élève à dix-huit cents millions; mais il reste des découverts qui s'élèvent à 257 millions.

Le citoyen Fould remercie le ministre des finances du tableau qu'il a fait de l'état de notre revenu, et dit qu'il est d'accord avec lui sur tous les points, mais conteste quelques chiffres présentés par le citoyen Billault. Il ne pense pas que le déficit soit aussi élevé qu'on l'a dit, il ne pense pas qu'il s'élève au-dessus de 500 millions; il explique ensuite les ressources qui pourront nous venir en aide, malgré tout ce qu'on a demandé au crédit et à l'impôt.

Cependant l'orateur pense qu'il est temps que le pays se repose de ces efforts qui ne pourraient pas se renouveler. L'Etat, dit-il, n'a plus qu'une ressource, c'est l'économie; par ce moyen, il sera possible d'arriver à diminuer le budget et rétablir la confiance. Il faut que le budget de 1849 soit basé sur ces deux principes : l'ordre et l'économie; c'est le seul moyen de rassurer le pays et de faire que le mot fatal qui a été prononcé, le mot de *banqueroute*, ne puisse plus être prononcé. (Très bien!)

LE PRÉSIDENT : La commission de Constitution a fini son travail, mais il ne pourra être imprimé que demain soir. Il sera distribué à domicile, et la discussion pourra commencer jeudi. (Très bien!)

LE CIT. GOUDCHAUX monte à la tribune. Les représentants abandonnent leurs bancs. La séance est levée.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 31 octobre 1848.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN PAGNERRE, VICE-PRÉSIDENT.

La séance s'ouvre à une heure et demie.

## Chronique.

Le procès-verbal est adopté sans réclamation. On procède au scrutin pour la nomination d'un troisième commissaire de surveillance de la caisse d'amortissement. L'Assemblée adopte plusieurs projets d'intérêt local par lesquels le département de l'Aube et les villes de Caen et de Saint-Germain sont autorisés à s'imposer extraordinairement. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion relative au projet de budget rectifié.

**LE CITOYEN GOUDCHAUX** examine longuement les chiffres du projet, et les justifie l'un après l'autre.

**LE CIT. BINEAU**, rapporteur, répond aux observations des orateurs qui ont parlé hier, et particulièrement du citoyen Fould, dont il rectifie plusieurs assertions. Personne ne demandant la parole, la discussion est fermée.

**LE PRÉSIDENT** met aux voix l'article 1<sup>er</sup> ainsi conçu : « Les crédits ouverts pour les dépenses ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1848 sont modifiés comme l'indique l'état A, et fixés, conformément à cet état, à la somme de 4,798,460 879 f.

« Les crédits ouverts aux services spéciaux portés par ordre au budget sont également modifiés comme l'indique l'état B, et fixés, conformément à cet état, pour l'exercice 1848, à la somme de 21,419,971 fr. » Divers chapitres sont successivement adoptés.

**LE CIT. BUREAUX DE PUZY** fait observer que les allocations votées pour le service sténographique et pour l'imprimerie du *Moniteur* ne sont pas portées au projet; il demande qu'on y ajoute derechef 56,153 fr.

**LE CIT. BINEAU** demande que cette augmentation fasse l'objet d'un crédit séparé. La proposition du citoyen Bureaux de Puzy est adoptée.

**LE PRÉSIDENT**, ayant de continuer la discussion, donne connaissance du dépouillement du scrutin pour la nomination d'un commissaire à la caisse d'amortissement.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il va être procédé à un scrutin de ballottage entre les citoyens Berryer et Dupont (de Bussac).

**LE CIT. VALDECK-ROUSSEAU** : Votre comité des finances propose une réduction de 5,856,856 f. sur le budget de la justice. Je viens combattre cette réduction. Je suis partisan des économies qui ont pour résultat de réduire le nombre des fonctions; le trésor y gagne et le service y gagne encore en se concentrant.

Il n'en est pas de même des économies qui atteignent les traitements; elles ont l'inconvénient d'être le plus souvent injustes; elles découragent le dévouement des fonctionnaires. Il faut, pour avoir de bons fonctionnaires, que leur présent soit suffisant et leur avenir garanti.

Le principe démocratique en matière de fonctions veut que tout le monde puisse y atteindre, et, pour que cela soit possible, il faut que chacun trouve dans son emploi une rémunération suffisante de ses services.

**LE CIT. E. LEROUX** a la parole. **LE CIT. DESLONGRAIS** la réclame. Tout le monde, dit le citoyen Deslongrais, est d'accord sur ces économies; quand il s'agit de les appliquer, chacun réclame et crie à l'injustice. (Très bien! très bien!) Il est cinq heures moins un quart; la séance continue.

## COMMISSION LYONNAISE DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Séance du 26 octobre.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MORELLET.

Le citoyen président demande ce qu'a fait la commission chargée d'examiner les questions concernant le conseil des prud'hommes.

On rend compte des séances de cette commission. On décide que les membres qui la composent seront convoqués pour samedi à six heures du soir.

Le citoyen Bonvet rappelle la question du bureau de placement. Le citoyen président dit qu'on s'en est occupé. Il fait lecture d'une lettre qui a été rédigée pour être présentée au citoyen maire.

On décide qu'une commission sera nommée dans la prochaine séance pour porter cette lettre au citoyen maire.

L'ordre du jour appelle la lecture du projet d'association des ouvriers serruriers.

Après cette lecture faite par le citoyen Cloirec, ce projet est renvoyé à une commission pour l'examiner; elle se compose des citoyens Charavay, Renaud, Juif, Brosse, Cloirec, Rozé, Baumegarde, Miard, Laurent Noël, Bestris, Antoine Coignet et Ragey.

Le citoyen Brosse en est nommé président.

Le citoyen Rondot appelle l'attention du comité sur la grève des teinturiers. Il donne quelques explications sur les motifs de cette grève. Il désire que le comité intervienne pour la faire cesser.

Le citoyen Rozé confirme les renseignements donnés par le citoyen Rondot. Il dit que des ouvriers se sont rendus aujourd'hui auprès de lui et du citoyen Brosse. Ils ont expliqué que les patrons ont voulu leur imposer une heure de plus de travail par journée, ou la diminution d'un ouzième de leur salaire. Sur leur refus d'accepter de semblables conditions, les patrons les avaient renvoyés. Ils ont d'autant plus lieu d'être étonnés de cette exigence, que, depuis février, les patrons se trouvent dans des conditions plus avantageuses vis-à-vis des marchands-fabricants.

En effet, ils ont profité des événements pour élever leurs prix, supprimer l'escompte et ses abus, et obtenir d'être réglés tous les six mois, valeurs du jour et intérêts pour chaque jour de retard; tandis qu'auparavant ils n'étaient réglés le plus tôt qu'au bout de l'année, et le plus souvent encore avec des valeurs à fort longs termes.

Les ouvriers ont fait encore observer qu'étant réunis en société fraternelle pour s'entraider dans les moments de chômage, adhérer aux prétentions de leurs patrons, ce serait priver de travail au moins cent de leurs frères dont la subsistance retomberait à la charge de la société.

A la suite de cette visite, les citoyens ouvriers teinturiers ont dû se rendre auprès du citoyen préfet.

Le citoyen président pense qu'il serait heureux que les ouvriers teinturiers reprissent leurs travaux, tout en réservant leurs droits s'ils peuvent prouver qu'il y ait eu coalition de la part des patrons. Ils doivent bien réfléchir que la suppression de leurs travaux doit nécessairement entraîner celle de toutes les catégories de la soierie. Ils ne voudront pas contribuer à en priver beaucoup de pauvres familles qui n'en ont jamais plus eu besoin que maintenant, à cause des moments difficiles de crise commerciale que nous venons de traverser.

Le citoyen Antoine Coignet, chef d'atelier en soierie, dit que déjà, par suite de la grève, il se voit privé d'ouvrage.

Le citoyen Ragey désire que l'on convoque séparément les patrons et les ouvriers pour tâcher de les concilier.

Le citoyen Brosse fait connaître au comité qu' aussitôt après la visite des ouvriers teinturiers, comprenant toute la gravité de la situation, il a écrit une lettre au citoyen préfet, tant en son nom personnel qu'au nom du comité, pour appeler son attention sur les fâcheux résultats que pourrait avoir cette grève prolongée sur long-temps et lui offrir tout le concours du comité pour amener le plus tôt possible la conciliation entre les patrons et les ouvriers teinturiers.

Le comité, après avoir entendu la lecture de la lettre écrite au citoyen préfet par le citoyen Brosse, approuve sa démarche, et décide que, voulant remplir le but dans lequel il a été institué, il fera, comme pour toutes les grèves qui ont eu lieu depuis février, tous ses efforts, et emploiera tous les moyens qui seront en son pouvoir, pour amener une réconciliation si désirable pour notre industrie et qui intéresse à un si haut point toute la population lyonnaise.

La séance est levée à dix heures.

Quatre médailles d'honneur viennent d'être accordées par le président du conseil, chef du pouvoir exécutif, à quatre citoyens du département du Rhône :

1<sup>o</sup> Une médaille d'argent de deuxième classe au citoyen Coron (Jean-Pierre), verrier à Givors, pour avoir retiré, au péril de ses jours, d'une écluse du canal de Givors un jeune garçon de quatorze ans en danger de se noyer;

2<sup>o</sup> Une médaille d'argent de première classe au citoyen Landry (Jean), portefaix à la Mulatière, pour avoir sauvé la vie au nommé Claude Prady qui se noyait dans le Rhône, et arraché, le 19 juillet dernier, à une mort inévitable le soldat Kenine, du 22<sup>e</sup> de ligne, qui, se baignant dans le même fleuve, avait été entraîné par le courant;

3<sup>o</sup> Une médaille d'argent de deuxième classe aux citoyens Martignon (Jules) et Tordie (Jean), chasseurs au 3<sup>e</sup> léger, pour s'être précipités, étant habillés, l'un dans le Rhône, l'autre dans la Saône, afin de sauver chacun un militaire sur le point de se noyer.

— M. Rieussec, président de chambre à la cour d'appel de Lyon, vient de mourir dans sa propriété de Tassin à la suite d'une courte maladie; ses obsèques ont dû avoir lieu aujourd'hui.

— Nous prions l'auteur de la lettre signée : *Un délégué de l'enquête industrielle et agricole*, de se présenter au bureau du journal d'une heure à trois heures.

— M. le général Gemeau vient d'être nommé grand-officier de la Légion d'Honneur.

— Il circule en ce moment à Saint-Etienne des pièces fausses de 50 c. Elles sont fort mal imitées, n'ont pas de cordon, et avec un peu d'attention il est très facile de les reconnaître. Celles que nous avons vues portent le millésime de 1846.

— Un arrêté du président du conseil des ministres chargé du pouvoir exécutif, sur le rapport du ministre de l'intérieur, nomme :

Maire de Belley : M. Borrot (Benoit-Anthelme), docteur-médecin; adjoints : MM. Gouvet (Eugène) et Rubat (Isidore).

Maire de Gex : M. Aubert (Antoine-Lucien), avoué; adjoints : MM. Pinier (Adolphe) et Ardin (Lucien).

Maire de Nantua : Monneret (Jules), avoué; adjoints : MM. Lecot, avocat, et Bernard (Augustin).

Maire de Trévoux : M. Gay (François-Marie); adjoints : MM. Nollat (Benoit) et Vaillant (Jean-Baptiste).

— Nous recevons la lettre suivante :

Lyon, le 2 novembre 1848.

Citoyen rédacteur,

Je vous prie d'annoncer dans votre journal que le comité de *Démocrates Socialistes* a l'intention de donner un banquet électoral le dimanche 26 novembre.

Pour que cette fête républicaine ait la plus grande solennité, il sera fait un appel aux citoyens des communes rurales et des départements circonvoisins.

Un avis ultérieur indiquera le lieu, l'heure et tout ce qui sera relatif à ce banquet.

Salut et fraternité. GRINAND.

Nous recevons la lettre suivante de M. l'économiste de l'hospice de la Charité :

Lyon, le 31 octobre 1848.

Citoyen rédacteur,

Je viens répondre sur quelques points à une lettre signée NOEL insérée dans le dernier numéro de votre journal.

Ce n'est pas un demi-verre de vin, mais un verre et demi que reçoit, par jour, chaque fille enceinte admise à l'hospice de la Charité.

La boisson modérée de l'eau n'est pas interdite, on n'empêche que les excès; l'eau n'y est pas de mauvaise qualité.

Quant à leur promenade hors des salles, les convenances ne permettent pas d'exposer ces femmes à la vue du public.

Les personnes de leur connaissance ne peuvent entrer dans la salle où elles sont réunies; mais la sœur surveillante du service donne de leurs nouvelles à ceux qui viennent s'en informer.

Je vous prie, citoyen rédacteur, de donner place à ma réponse dans votre prochain numéro, et d'agréer l'expression de ma parfaite considération. ASTIER.

Samedi 4 octobre 1848, au Cercle Musical, soirée extraordinaire dans laquelle on entendra M. Mayer, M<sup>me</sup> Cabel, M<sup>lle</sup> Naldy, MM. Weigs-Muller et Ulielle. On entendra le *Trompette de Murengo*, épisode sous Bonaparte, exécuté par M. Mayer, et une *Tombola comique*, terminée par une pluie de bonbons distribués par M. Mayer. Nous ne doutons pas que tout le public lyonnais veuille en goûter. Du reste, l'affiche du jour donnera de plus amples détails. Nous nous réjouissons d'avance d'entendre la symphonie burlesque, excentricité désopilante, si bien exécutée par M. Mayer, ce charmant comique, qui, nous l'espérons, nous restera cet hiver pour nous faire passer agréablement les longues soirées. M<sup>me</sup> Cabel, dont le talent comme cantatrice est si bien apprécié, nous promet le grand air de *Lucie* et les variations des *Diamants de la Couronne*; aussi les applaudissements ainsi qu'une société nombreuse ne manqueront-ils pas à cette soirée attrayante.

CONDITION DES SOIES DU 31 OCTOBRE. — 42 balles. — Ouvrées, 35; grèges, 7. — Dernier numéro, 1927.

## Spectacles du 2 novembre 1848.

**GRAND-THÉÂTRE.** — Relâche. — *Demain*, Monte-Cristo, drame en 40 actes et 17 tableaux. (1<sup>re</sup> soirée.)

**THÉÂTRE DES CÉLESTINS.** — Latude, drame. — Un Petit de la Mobile, vaudeville.

**COLISÉE.** — **CIRQUE SOULLIER.** — Stades, cheval de haute-école, monté par M. Baucher. — Commodore, monté par M<sup>me</sup> Adélaïde. — Les trois Gladiateurs. — Les trois Américains. — Manœuvres militaires.

## Nouvelles diverses.

Jedi, un homme d'un extérieur distingué parcourait les rues du faubourg Saint-Germain, à Paris, en semant sur son chemin de petits bulletins imprimés. Ces bulletins contenaient un appel au peuple en faveur de Henri V. Le distributeur était M. de L... Il a été arrêté et conduit chez le commissaire de police.

Un synode israélite est réuni en ce moment à Francfort avec la mission d'introduire des réformes dans le culte des israélites de l'Allemagne.

Nous lisons dans le *Moniteur* : « Les navires à vapeur de la marine marchande seront tenus, pour prévenir les rencontres de nuit, de porter à leurs tambours et en tête du mât des feux dont la couleur et la distribution ont été réglées à bord des bâtiments à vapeur de la République. »

Le ministre de l'instruction publique et des cultes, par une circulaire en date du 23 octobre, recommande aux recteurs d'académie de lui adresser régulièrement, au commencement de chaque

semaine, leurs rapports hebdomadaires, conformément aux instructions.

Par une autre circulaire plus récente, le ministre de l'instruction publique, suivant l'exemple de son collègue M. le ministre de l'intérieur, invite les recteurs à donner à leurs subordonnés tous les conseils et avertissements nécessaires pour les engager à s'abstenir de prendre part aux banquets politiques.

**ASCENSION DE M. GREEN.** — Le ballon de M. Green a fait dimanche dernier, à Paris, la dernière ascension de la saison. Les voyageurs qui occupaient la nacelle étaient M. Green, M<sup>me</sup> Maria de Lancy, M. Harrington et M. de Lavalette, rédacteur en chef de *l'Assemblée Nationale*. Après une course d'une dizaine de lieues, un grain menaçant s'est élevé vers le sud-ouest, et l'habile aéronaute s'est hâté d'opérer sa descente.

Les voyageurs étaient encore dans la nacelle, lorsqu'une épouvantable tempête s'est déclarée. La nuée noire que l'aéronaute avait signalée s'est déchirée et a vomie un torrent de pluie. L'ancre a été jetée près du bourg de Bruyères (Seine-et-Oise), à une lieue de Beaumont. Les voyageurs étaient de retour à Paris à dix heures du soir.

## Nouvelles Etrangères.

### ANGLETERRE.

Le *Times* annonce officiellement que, par décision du cabinet, il sera fait grâce de la vie aux chefs récemment condamnés de l'insurrection irlandaise.

Le choléra ne fait aucun progrès à Londres.

Le bureau de santé ne notifie, dans son dernier bulletin, qu'un seul cas pour la journée, et encore ce cas a été suivi de guérison.

Le combat livré par sir Harry Smith, gouverneur général du cap de Bonne-Espérance, au rebelle Prétorius, a été décisif. Les Boers ont été mis en déroute complète. Le capitaine Murray, un des aides-de-camp du gouverneur, a été tué. Il a fallu troy la vigueur des chasseurs à cheval du Cap pour forcer les positions de l'ennemi, qui a laissé plus de deux cents des siens sur le champ de bataille.

### ESPAGNE.

Suivant les nouvelles que nous venons de recevoir de la Catalogne, l'effervescence la plus grande règne dans les diverses populations, et principalement à Barcelonne.

Le gouvernement vient de faire arrêter plusieurs officiers du régiment de Simancas, et on assure également que quelques arrestations ont eu lieu dans d'autres corps. On disait que la colonne progressiste d'Atmeller et de Barrera avait surpris deux compagnies de la troupe et les avait désarmées. Le nombre des carlistes augmente journellement, parce que, ayant à leur disposition des armes, la jeunesse du pays s'unit à eux, non par sympathie, mais pour faire la guerre au gouvernement.

On a embarqué en toute hâte des troupes de la Catalogne pour Valence. Il est facile de reconnaître qu'on craint un mouvement général.

### PRUSSE.

Le ministère prussien a éprouvé un échec dans la séance de l'assemblée constituante de Berlin du 25, et cet échec ne concerne pas lui seul, le vote de la chambre porte plus haut; c'est à la couronne même que l'Assemblée a voulu faire connaître sa volonté, c'est la couronne qui a été battue au scrutin. Il y a une vingtaine de jours, l'Assemblée a aboli le droit de chasse. Or, la loi qui a prononcé cette abolition n'était pas encore entérinée le 25, et le bruit était généralement répandu que le roi refusait sa sanction. Un membre de l'Assemblée, M. d'Est-er, a été jusqu'à dire qu'à défaut du roi, la chambre sanctionnerait la loi elle-même. Une très forte majorité s'est prononcée en faveur de la proposition, déclarant que c'était un devoir urgent pour le ministère d'obtenir immédiatement la sanction de la loi votée par l'Assemblée.

Le roi cédera, c'est probable, c'est certain même.

### HONGRIE.

On écrit de Pesth, le 19 octobre : « On a reçu la nouvelle officielle que le commandant de la forteresse de Peterwardein a déclaré qu'il obéirait sans réserve aux ordres de la diète hongroise. »

Les dernières nouvelles de la Transylvanie sont favorables. Urban, chef des Valaques révoltés, est déjà en fuite.

Quelques hauts aristocrates ont été exécutés à Claurenbourg; cela a répandu une terreur panique parmi les réactionnaires.

Le *Moniteur* public l'ordre de désarmer et d'arrêter provisoirement tous les soldats autrichiens qui se trouvent dans le pays et qui ne sont pas au service du gouvernement de Pesth. »

### INDES ORIENTALES.

Un petit supplément du *Gentleman's Gazette* publié le 15 septembre à Bombay, quelques instants avant le départ de la malle pour l'Europe, nous apprend deux nouvelles graves, la défaite d'un corps de troupes anglaises sous les ordres du capitaine Abbott, et la complicité de Goulab-Singh, maharadja de Cachemire, dans la révolte du Moultan.

Le bulletin extraordinaire auquel sont empruntées ces nouvelles inattendues, et qui a paru dans la *Gazette de Delhi* du 7 septembre, est ainsi conçu :

« Nous regrettons beaucoup d'avoir à annoncer que le sirdar Chat-tur-Singh, ayant, dans la nuit du 26 août, attaqué le capitaine Abbott avec environ 1,000 hommes du pays sous ses ordres, cet officier, n'ayant pas d'artillerie à opposer à celle du sirdar, a été forcé de se replier sur Hassun-Abdall, et c'est l'opinion des officiers britanniques qu'ils seront contraints de se jeter dans le fort d'Altocck. »

« On nous assure que le capitaine Abbott a des preuves qui établissent la complicité du maharadja Goulab-Singh avec son vieil ami Moulraj. »

« Une réquisition a été expédiée de Lahore à Simlah le 4<sup>er</sup> septembre pour que de grandes forces marchent le plus tôt possible sur le nouveau pays en émeute, et le lendemain cinq régiments d'infanterie, un régiment de cavalerie irrégulière, avec une force proportionnelle en artillerie, ont reçu l'ordre de se tenir à Djullondhur, prêts à partir au premier signal. »

« Le général Whish a ordonné à Chere-Singh, commandant des troupes sikhs, de s'éloigner du Moultan avec les siens à une distance de 36 milles. On devinera facilement les raisons majeures qui ont motivé cet ordre au moment où l'attaque de la ville rebelle va avoir lieu. »

« Le 1<sup>er</sup> septembre, vers sept heures du matin, les troupes du dewan Moulraj sont sorties du fort pour arrêter la marche des troupes anglaises qui s'étaient avancées de leur camp de Maritsitub vers la ville et avaient pris position à une portée de carabine des fortifications extérieures. Il s'ensuivit un engagement qui dura plusieurs heures et finit par la fuite des Moultais dans un ravin où ils firent des pertes considérables. Les batteries de la forteresse n'ont pris aucune part à l'action. »

Tous ces événements, auxquels on était si loin de s'attendre, prouvent clairement deux choses : la première, que, si au lieu d'attaquer la rébellion au cœur dès le moment qu'elle a éclaté, on eût attendu la belle saison, comme le voulait lord Gough, les états circonvoisins

du Moulton auraient organisé avec Moultraj une révolte générale, que la déportation subite de la maharani du Lahore et les succès rapides du colonel Edwards ont seuls fait échouer; la seconde, c'est que la domination des Anglais dans le Penjab est encore loin d'être assurée, et qu'une étincelle suffirait pour y rallumer un vaste et terrible incendie.

Les troupes sikhs elles-mêmes, dont la Compagnie des Indes dispose à son gré, sont soupçonnées de nourrir les mêmes sentiments hostiles que celles du Moulton et de Cachemire. Que les Affghans se mettent aussi de la partie, et l'Angleterre se verra de nouveau contrainte à une de ces expéditions gigantesques qui, en reculant les frontières de son empire indien, ont augmenté ses charges, diminué ses res-

sources et affaibli l'action civilisatrice qu'elle était appelée à exercer sur les peuples d'Asie.

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

Tous les ouvriers tisseurs d'unis (satin, taffetas et armures), non chefs d'ateliers, sont priés de se rendre dimanche 5 novembre 1848, à dix heures du matin, chez le citoyen Jeandard, à la Croix-Rousse, pour affaires urgentes qui les concernent.

La Presse a commencé aujourd'hui la publication des MÉMOIRES D'OUTRE-TOMBE, par CHATEAUBRIAND.

achetés 96,000 francs. — On s'abonne à Paris, rue Montmartre n° 131. — Prix : six mois, 18 fr. ; 3 mois, 10 fr.

Le gouvernement du roi de Sardaigne sachant que des individus qui prétendent être ses agents, ce qui est tout-à-fait inexact, cherchent à faire des enrôlements pour des corps qui n'existent même pas, le consul de Sardaigne prévient les personnes qui pourraient être les dupes de ces insinuations que l'armée piémontaise est au complet, et qu'ainsi il n'est plus possible d'y admettre des étrangers. Lyon, le 31 octobre 1848.

Le consul-général, J. DORIA.

LYON. — Imprimerie de BOURS, grande rue Mercière, n° 66.

Etude de M<sup>e</sup> Rombau, avoué à Lyon, rue de la Cage, n° 15.

**VENTE** par licitation, à laquelle les étrangers seront admis, par devant le tribunal civil de Lyon, en quatre lots séparés, avec enchère générale, de plusieurs emplacements de terrains et bâtiments, situés à la Guillotière, rue Neuve-Saint-Jean, rue Félicité, et sur une rue projetée tendant du nord au midi; le tout indivis entre la succession de Benoit Masson et les sieurs Huvet et Jangot.

L'adjudication définitive aura lieu le samedi onze novembre mil huit cent quarante-huit.

PREMIER LOT.

Il se compose d'un tènement situé à l'angle des rues Neuve-Saint-Jean et Félicité, ayant une superficie totale de sept cent vingt-trois mètres treize centimètres, et sur lequel sont élevées les constructions qui comprennent un double corps de bâtiment, avec cour, jardin, puits à eau claire, pompe en bois, etc.

Mise à prix : quinze mille francs; ci 15,000 f.

DEUXIÈME LOT.

Il comprend le terrain à la suite et au levant du premier lot; son étendue sur la rue Félicité est de vingt-deux mètres soixante-quinze centimètres, et sa superficie totale de six cent quarante-trois mètres cinquante centimètres.

Mise à prix : six mille francs; ci 6,000 f.

TROISIÈME LOT.

Il se compose d'un terrain à la suite et au levant du précédent, ayant sur la rue Félicité une étendue de treize mètres cinquante-six centimètres et une superficie totale de trois cent quatre-vingt-quinze mètres cinquante centimètres.

Mise à prix : trois mille cinq cents francs; ci 3,500 f.

QUATRIÈME LOT.

Il se compose aussi d'un terrain joignant au midi le premier lot, ayant sur la rue Neuve-Saint-Jean une étendue de seize mètres trente-cinq centimètres et une superficie totale de quatre cent quatre-vingt-dix mètres cinquante centimètres.

Mise à prix : six mille francs; ci 6,000 f.

Après la réception des enchères partielles, il sera ouvert une enchère générale sur les quatre lots réunis.

Nota. — Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoué.

S'adresser, pour plus amples renseignements :

1° A M<sup>e</sup> Rombau, avoué poursuivant, dépositaire du plan des terrains et d'une copie du cahier des charges;

2° A M<sup>e</sup> Albertin, avoué colicitant;

3° A M. Huvet, l'un des propriétaires, demeurant à la Guillotière, chemin du Sacré-Cœur, 5;

4° Au greffe du tribunal civil de Lyon, où est déposé le cahier des charges.

(4116) Signé : ROMBAU, avoué.

Etude de M<sup>e</sup> Brun, avoué-licencié à Lyon, rue du Bœuf, 51.

**VENTE** par licitation d'un Beau Domaine situé sur les communes de Souzy, Sainte-Foy-l'Argentière et Aveize, dépendant des successions des mariés François et Marie Chenevat.

Adjudication au dimanche 12 novembre 1848, à midi, en l'étude de M<sup>e</sup> Durand, notaire à Haute-Rivoire, canton de Saint-Laurent-de-Chamousset.

1<sup>er</sup> Lot. Il se compose 1<sup>o</sup> des bâtiments, aisances, cour, jardin, pré et terres, de la contenance de 5 hectares 3 ares 50 centiares, situés commune de Souzy, lieu des Bonnières;

2<sup>o</sup> D'un jardin de l'étendue de 60 mètres carrés;

3<sup>o</sup> D'un tènement de pré et terre dit de la Bernardière, de la contenance de 3 hectares 39 ares 49 centiares;

4<sup>o</sup> Et d'un tènement de pré formant deux parcelles, situé au même lieu.

2<sup>me</sup> Lot. Il se compose du petit domaine de la Mingardière, consistant en bâtiments, prés et terres.

3<sup>me</sup> Lot. Il comprend un tènement de terre dit de Chezy-Jacquemont, de la contenance de 97 ares 80 centiares, sur la commune de Souzy.

4<sup>me</sup> Lot. Il comprend le pré dit pré Serraille, de la contenance de 117 ares, situé sur la commune de Sainte-Foy-l'Argentière.

5<sup>me</sup> Lot. Il se compose d'un bois dit du Chateillard, de 1 hectare 44 ares 40 centiares, sur la commune d'Aveize.

MISES A PRIX.

1<sup>er</sup> lot, quinze mille francs; ci . . . 15,000 f.

2<sup>me</sup> lot, cinq mille francs; ci . . . 5,000

3<sup>me</sup> lot, mille francs; ci . . . 1,000

4<sup>me</sup> lot, trois mille francs; ci . . . 3,000

5<sup>me</sup> lot, mille francs; ci . . . 1,000

Total des mises à prix : 25,000 f.

Il y aura épreuve sur la totalité.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Brun, avoué à Lyon, et à M<sup>e</sup> Durand, notaire à Haute-Rivoire.

Pour extrait : Signé BRUN, avoué. (2746)

Etude de M<sup>e</sup> Deblésson, avoué à Lyon, place de la Baleine, n° 6.

**VENTE JUDICIAIRE**, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, et en un seul lot, d'un corps de domaine situé en la commune de Chaponost, canton de Saint-Genis-Laval, arrondissement de Lyon.

L'adjudication aura lieu le samedi 25 novembre 1848.

Cette vente est poursuivie à la requête : 1<sup>o</sup> de Joseph Acrin, commis-négociant; 2<sup>o</sup> de Jean-Jules Acrin, ouvrier fondeur, demeurant tous deux à Lyon, rue des Tables - Claudiennes, n° 11; lesdits Joseph et Jean-Jules Acrin héritiers sous bénéfice d'inventaire de dame Antoinette Chevillard, épouse du sieur François Acrin, leur mère, lesquels font élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M<sup>e</sup> Deblésson, avoué près le tribunal civil de Lyon, où il demeure place de la Baleine, n° 6;

Contre le sieur François Acrin, propriétaire, demeurant ci-devant à Lyon et actuellement en la commune de Chaponost, lequel a constitué pour avoué M<sup>e</sup> Yvrad, exerçant en cette qualité près ledit tribunal civil de Lyon;

En vertu d'un jugement sur requête rendu par le tribunal civil de Lyon le deux octobre mil huit cent quarante-sept, dûment enregistré et expédié, autorisant la vente des immeubles ci-dessous désignés dans les formes voulues par la loi pour les ventes par publications judiciaires, en suite de conversion sur saisie immobilière.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES À VENDRE.

Les immeubles à vendre consistent en un corps de domaine situé au lieu de Combe-Rambert, commune de Chaponost, canton et justice de paix de Saint-Genis-Laval, arrondissement de Lyon, composé d'un corps de bâtiment pour habitation bourgeoise et d'un autre pour le logement d'un granger, d'un tenaillier servant de cave à la maison bourgeoise, d'un hangar avec écurie et fenil au-dessus, d'un autre hangar, d'une cour close de murs, puits, jardin complanté d'arbres à fruits et clos de murs, et de différents tènements de prés, terres et vignes, le tout contigu, d'une contenance de quatre hectares cinquante-quatre ares environ, confiné au couchant par le chemin de Soucieu à Chaponost et Lyon, au midi partie par une de la propriété du sieur Chevrot, un sentier entre deux appartenant à ce dernier, et partie par celle du sieur Ferlat, à l'orient par les propriétés Dépalme, Devay, Chambry, Morellon et Vessière, et au nord par un chemin de desserte aboutissant à celui de Soucieu.

Ces immeubles seront adjugés en un seul lot, avec toutes leurs aisances et dépendances, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, y séant, Palais-de-Justice, place de Roanne, le samedi vingt-cinq novembre mil huit cent quarante-huit, heure de midi, au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, et pardevant celui de MM. les juges qui tiendra ladite audience.

Les enchères seront reçues au pardessus la mise à prix de douze mille francs fixée par le jugement du deux octobre sus énoncé, outre les clauses et conditions du cahier des charges.

L'avoué poursuivant, Signé DEBLESSON.

Nota. — Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués exerçant près le tribunal civil de Lyon.

Pour les renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Deblésson, avoué à Lyon, place de la Baleine, n° 6;

Et, pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il a été déposé.

(3110)

Etude de M<sup>e</sup> Emard, avoué à Lyon, rue Pizay, 3.

**ADJUDICATION** au samedi 25 novembre 1848, onze heures du matin, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

En quatre lots séparés, de quatre grandes et belles maisons situées à Lyon : la première, rue Saint-Joseph, n° 12; les deuxième et troisième, rue de la Sphère, n° 8 et 10; et la quatrième, rue de la République, n° 17, ci-devant rue de Bourbon.

La vente desdits immeubles aura lieu sur les mises à prix : Pour le premier lot, composé de la maison rue Saint-Joseph, n° 12, de la somme de cent vingt mille francs . . . . . 120,000 f.

Pour le deuxième lot, composé de la maison rue de la Sphère, n° 8, de la somme de trente mille francs . . . . . 30,000 f.

Pour le troisième lot, composé de la maison rue de la Sphère, n° 10, de la somme de vingt-cinq mille francs . . . . . 25,000 f.

Et pour le quatrième lot, composé de la maison rue de la République, n° 17, de la somme de deux cent vingt mille francs . . . . . 220,000 f.

Signé EMARD.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Emard, avoué, qui donnera tous les renseignements et documents sur les clauses et conditions de l'adjudication, et notamment sur les produits et revenus desdits immeubles. (3083)

**DES CAUSES LOCALES QUI NUISENT A LA FABRIQUE DE LYON, DES MOYENS DE LES FAIRE CESSER OU DU MOINS D'EN ATTÉNUER LES EFFETS,**

PAR M. KAUFFMANN.

Mémoire couronné par l'Académie de Lyon. — Prix : 2 francs, au bureau du CENSEUR.

**SIROP ET PATE PECTORALE D'ESCARGOTS**

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les enrôlements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PATE D'ESCARGOTS.

Prix : 2 fr. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction, chez MALIGNON, pharmacien, grande rue Mercière, n° 11. (8190)

**COPAHINE MECE**

Ce médicament est le seul adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Collier, méd. en chef de l'hôp. des Vénériens, ainsi les premiers succès de Paris à l'emploi de ce plus grand. Seul il guérit en 4 jours les écoulements sans accidents, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûtant que 4 fr., c'est le traitement le plus cher DÉPOT. JOZEAU, ph., r. Montmartre, 164, et dans les meilleures pharmacies. (7140)

À LYON, chez M. Vernet, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 31. — A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENOBLE, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A TAIRN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

**MALADIES SECRÈTES.**

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

Etude de M<sup>e</sup> Fauché, huissier à Lyon, rue Gentil, n° 1.

**VENTE JUDICIAIRE.** Le samedi onze novembre 1848, à dix heures du matin, il sera procédé, en la commune de la Guillotière, avenue de Saxe, près le cours Lafayette, à la vente aux enchères publiques et au comptant d'une petite construction en bois et briques, d'un hangar et d'une palissade en planches, le tout situé audit lieu; plus, de quelques planches en bois de chêne. (4260)

**AVIS IMPORTANT.**

Agrément. — Facilité. — Utilité. — Economie.

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du Gouvernement.)

**ALCOOL DE MANTHE DE RICQLÈS**

LIQUEUR CONFORTABLE ET ADOUCISSANTE

Inventée, composée et perfectionnée par M. Heyman de Ricqlès,

Cours d'Herbouville, 9, à Lyon.

Cette liqueur, d'une odeur et d'une saveur des plus agréables, distillée d'aromates exquis, est recherchée aujourd'hui par toutes les classes de la société. Reconvenue pour son efficacité prompte et incontestable, elle doit être employée dès qu'on ressent le moindre malaise. On en mélange alors la dose d'une ou d'une demi-cuillerée à café, suivant les tempéraments, dans un verre d'eau ou une tasse d'infusion, et l'on est sûr de prévenir ainsi une maladie grave ou compliquée. Inutile de rappeler ici ses propriétés saluaires qui la font recommander à tout le monde contre les indigestions, coliques, refroidissements, maux de tête, de gorge, d'estomac, de poitrine, etc., etc.

Ne s'en rapporter qu'aux flacons revêtus du cachet et de la griffe de l'inventeur. — Dépôts dans les principales pharmacies de Lyon et des départements, et dans les maisons où se trouvent exposés des tableaux. — Des prospectus donnant d'amples détails y sont délivrés gratis aux demandeurs. (83)

**MAISON.** A louer tout de suite, en totalité ou en partie et à de très bonnes conditions, une Maison avec jardin à la Croix-Rousse, meublée ou non, composée de plus de 25 pièces, caves et greniers, fort bien située et près de l'église. Elle pourrait être convenablement utilisée par une maison de santé, d'accouchement, pension, etc., etc.

S'adresser à la Croix-Rousse, rue Saint-Denis, n° 22, au rez-de-chaussée, à M. Boisson. (2167)

**AVIS.** On demande pour associé, dans un commerce offrant des bénéfices assurés, une personne pouvant disposer d'une vingtaine de mille francs.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Roche, rue des Célestins, 6, au rez-de-chaussée. (2160)

**PATE PECTORALE AU SALEP,**

DE MICHEL, PHARMACIEN À TARARE,

Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPPES, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix : 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et C<sup>ie</sup>, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n° 513); et à Lyon, chez MM. Derriard, rue du Bois, n° 17; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet; Reverchon ph. à Vaise. (1403)

**CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON.**

Les personnes qui ont fait leur déclaration, à Lyon, de compléter le versement de 500 f. par action pour obtenir 25 f. de rente 5/0, et qui n'ont pas encore effectué le versement du 1<sup>er</sup> terme, échu au 5 octobre 1848, sont invitées à retirer tout de suite leurs certificats de négociation déposés à la recette générale du Rhône, afin d'être en mesure de faire faire à Paris ce versement, dont le terme de rigueur est très prochain. (2169)

**OBJETS D'OCCASION.**

Bureau : galerie de l'Argue, 10, au 1<sup>er</sup>, dirigé par M. Mandegon-Coustler,

Les personnes qui désirent vendre ou acheter quelque chose de rencontre, louer, engager, faire des échanges de marchandises et objets de toutes sortes, peuvent s'y adresser. (93)

Récouverture

**DES BAINS ROMAINS**

Rue Duphot, ex-rue de Chartres, n° 11,

A la Guillotière.

M. SAUCOURT, nouveau propriétaire des BAINS ROMAINS, a l'honneur de prévenir le public qu'il a fait dans cet établissement de grandes améliorations et l'a remis totalement à neuf.

Les personnes qui voudront bien lui rendre leur confiance y trouveront célérité dans le service et une propreté qui ne laissera rien à désirer. (92)

**PHARMACIE DE PH. QUET,**

à Lyon,

Rue de la Préfecture, n° 5.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, syphilis.

Dépôt des Capsules au Baume de Copahu pur, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

**Injection astringente** d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

**Suspensoir élastique** indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices. (3802)

**PLUS D'ARSENIC !!!**

Contre les rats, taupes et cafards, Pâte phosphorée pour leur destruction prompte et infailible. — Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. (7016)

Cluso-Pompes en tous genres, Clyssoirs, Instruments en gomme et en cuir bouilli. Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15.